



koesio

PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ KOESIO

LAUREAT EX-AEQUO DU GRAND PRIX DES PME, ETI OU START-UP

Fondé en 1991 par Pieric Brenier, Koesio s'est hissé en 30 ans en leader des services numériques de proximité auprès des TPE, PME, ETI et collectivités locales. Fédérant 2800 collaborateurs au travers de 180 agences locales réparties sur l'ensemble du territoire français, en Belgique et au Luxembourg, Koesio réalise un chiffre d'affaires de plus de 700 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe vient d'obtenir le label *Great Place to Work* au niveau national.

Pour renforcer la cohésion du groupe en associant les salariés à la performance et à la gouvernance, C'Pro, renommé Koesio en septembre dernier, a souhaité ouvrir son capital à ses salariés à travers un FCPE d'actionnariat salarié dès 2016. Depuis, la société réitère chaque année une opération de souscription ouverte à ses 2 800 collaborateurs avec un taux de souscription élevé.

La direction a mis en place un dispositif avantageux ouvert à tous les salariés ayant une ancienneté de plus de 3 mois. En 2016, les salariés ont pu profiter d'une décote de 20 % sur la valeur des actions et d'un abondement de 300 % jusqu'à 100 euros. Les salariés peuvent devenir actionnaires par les mécanismes de l'intéressement, de la participation et par leurs versements volontaires.

Désormais, le FCPE d'actionnariat salarié représente 4,8 % du capital de la société avec une valeur de la part multipliée par 6 en 5 ans. Pour porter cette politique d'ouverture du capital, Koesio organise des actions de promotion sur le terrain auprès de ses collaborateurs et propose des supports de communication facilement accessibles.

Ce succès incite la direction générale à poursuivre sa politique d'actionnariat salarié et de partage de la valeur en ouvrant son FCPE à l'international dès 2022.